

Gouvernement du Québec

Décret 1185-99, 20 octobre 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Raymond Boisvert comme sous-ministre adjoint au ministère du Revenu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Raymond Boisvert, vice-président aux opérations régionales à la Société de l'assurance automobile du Québec, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère du Revenu, administrateur d'État II, au même salaire annuel, à compter du 8 novembre 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Raymond Boisvert.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32968

Gouvernement du Québec

Décret 1186-99, 20 octobre 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre provinciale-territoriale du Conseil ministériel sur le renouveau des politiques sociales qui se tiendra à Calgary, le 27 octobre 1999

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le Conseil ministériel sur le renouveau des politiques sociales tiendra une rencontre à Calgary, le 27 octobre 1999;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la rencontre provinciale-territoriale du Conseil ministériel sur le renouveau des politiques sociales qui se tiendra à Calgary, le 27 octobre 1999, et que celle-ci soit composée outre le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes de:

monsieur Stéphane Dolbec, directeur de cabinet, cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;

madame Chantal Huot, attachée de presse, cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;

monsieur Gilbert Charland, secrétaire adjoint, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

monsieur Simon Carmichael, conseiller, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32969

Gouvernement du Québec

Décret 1187-99, 20 octobre 1999

CONCERNANT des modifications aux conditions et cadre administratif du programme Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles

ATTENDU QUE les conditions et cadre administratif du programme Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles ont été approuvés et mis en oeuvre par le décret numéro 904-97 du 9 juillet 1997;

ATTENDU QUE les conditions et cadre administratif de ce programme ont été remplacés par le décret numéro 1094-98 du 26 août 1998;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer à nouveau les conditions et cadre administratif de ce programme;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole: